

Dossier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avec ou sans voile, les musulmanes

Les femmes et l'islam, thème propice à toutes les simplifications de la bonne et de la mauvaise conscience occidentale — de la condamnation dogmatique à la complaisance coupable. Un dossier pour y voir plus clair.



Femmes à la prière à l'Université de Téhéran. L'heure de la grande prière du vendredi, sur fond de slogan révolutionnaire.

Notre propos, disons-le d'emblée, n'est pas de comparer la condition des femmes européennes à celle des femmes des pays musulmans afin de déterminer lesquelles sont les plus privilégiées... Car force est de constater avec Fatima Mernissi* que l'inégalité est à la base des deux systèmes. Résultat, partout des femmes luttent pour leur dignité et pour leurs droits.

Je remercie ces musulmanes chaleureuses et rieuses côtoyées des années durant qui m'ont permis d'écrire ces pages. Une pensée à Mahboubeh, mon amie iranienne, sociologue aux doux yeux bruns retournée en Iran, dont je suis sans nouvelles depuis quatre ans.

Il s'agit plutôt de relier entre eux divers articles publiés dans nos pages sur les Musulmanes. C'est l'occasion aussi de réagir à une sensation de malaise qui m'habite depuis plusieurs semaines, depuis que, deux fois par jour, sur le chemin de ma promenade bébé, je tombe nez à nez avec les deux pages photocopiées d'une feuille de chou, aux relents de propagande, tranquillement placardées sur la vitrine du Centre islami-

que qui a pignon sur rue dans le quartier des Eaux-Vives à Genève.

En toutes lettres, les Occidentales y sont dénigrées pour leur peu de moralité et les féministes musulmanes violemment invectivées... Un ramassis de propos dégradants qui ne seraient que ridicules si de nombreuses activistes, entre autres suite à l'affaire des *Versets Sataniques*, n'étaient menacées de mort. Certaines ont dû déménager, d'autres mettent leur numéro de téléphone sur liste rouge...

Pourquoi ces photocopies, me direz-vous ? Eh bien tout bonnement parce que de pauvres écervelées, échevelées de surcroît, ont osé s'opposer formellement au port du foulard islamique à l'école laïque. S'opposer à Fatima, Leïla et Samira, les trois jeunes intégristes qui, hidjeb (c'est ainsi qu'on appelle le foulard) en tête, ont manifesté en automne dernier leur différence, sur fond, il est vrai, de xénophobie,

tout prix, à n'importe quel prix, soi-disant par crainte des réactions de l'extrême-droite.

Oriane Méricourt, une ex-enseignante, s'interroge dans les *Cahiers du Féminisme* sur cette étrange tolérance et ses conséquences sur un enseignement qui devrait demeurer neutre. Pour elle, un seul argument peut faire hésiter : « Il est vrai qu'exclure les jeunes filles intégristes de l'école, c'est les abandonner au mariage précoce après les joyusetés de l'école coranique. »

Une religion de différences

Des mariages précoces souvent forcés (voir FS février 89). L'association d'aide au Comité de soutien des jeunes filles enlevées, dont le siège est à Marseille, a déjà

Raison pour laquelle on rencontre des musulmanes excisées ou non, voilées ou non. Pour mieux saisir ces différences, quelques portraits recueillis au fil du temps.

Un foyer de jeunes filles quelque part en Europe. Mes compagnes d'études ou de chambre...

Sule, étudiante en médecine, est Turque. Née de parents immigrés, Sule est en perte de racines et s'accroche au Coran, respecte le ramadan à la lettre — nous mangeons avec elle à la nuit tombante. Et pourtant, elle étudie brillamment et se veut indépendante. « Je ne supporte pas que mon oncle m'interdise de me promener tête nue et bras nus lorsque je suis en vacances à Izmir. »

Hatice, dont les parents vivent à Istanbul, a l'islam plus tranquille. Elle est musulmane mais ne tient pas le jeûne plus de trois jours et les intégristes la barbent...

Pari est Iranienne, économiste, féminis-



Photo Laurence Déonna

de racisme, de chômage et de conditions de vie souvent déplorables pour la communauté maghrébine de France.

Le battage médiatique retombé, les progressistes de France demeurent divisés en deux camps farouchement opposés. D'un côté ceux qui ne veulent pas de fanatisme religieux ni d'intégrisme, qu'il soit musulman, juif, catholique ou protestant... De l'autre ceux qui sont pour la tolérance à

reçu plus de cinquante appels au secours depuis sa création l'année passée. Dans ce contexte houleux, nous avons essayé de découvrir ces Musulmanes que d'aucuns aimeraient cacher sous un voile qui serait d'origine sémite du Moyen-Orient. Voile qui symboliserait l'Islam avec un grand I, un islam monolithique qui n'existe pas, car cette religion de conquérants a imprégné diverses cultures et assimilé les différences.

te et farouchement opposée à ce qui se passe en Iran. L'islam est certes dans ses mœurs, mais elle préfère les poètes persans, ceux qui chantent une culture pré-islamique de rêve, aux versets du Coran.

Mahboubeh, elle, est plus déchirée. Issue d'une famille iranienne plus religieuse, elle a mis des années avant de parsemer ses vêtements de tâches de couleurs et de courir en jeans à ses cours. Sociologue, elle

Contrastes égyptiens

Révolution islamique ou pas, il n'empêche que dans les rues du Caire la tenue islamique, sous toutes ses formes et toutes ses variétés, existe bel et bien. Robes longues à manches longues, le plus souvent ternes et tristes, mais aussi parfois coquettes et élégantes, roses et bleu mille et une nuits. Quant au « voile », il va de la cagoule de nonne nommée « hegab » au foulard artistiquement noué sur la nuque en passant par le bonnet tricoté et l'écharpe tournicotée. But de l'opération : cacher jusqu'au dernier cheveu rebelle.



Portrait de l'Égyptienne Oum Hashem, tiré du livre de Laurence Déonna « La Guerre à Deux Voix ».

Et pourquoi tous ces camouflages ? Hoda Badran, professeure de sociologie au Caire, est choquée de voir que ses étudiantes s'oppriment elles-mêmes en interprétant la religion de la façon la plus restrictive. « La foi, certes, motive certaines, mais ce n'est pas vraiment de la foi que jaillissent la plupart de ces conversions vestimentaires... Il y a dans tout cela un peu de mysticisme, pas mal d'irrationnel et surtout beaucoup de mimétisme... et de sens pratique tout simplement ».

Toutes ces nuances, Shahira Mehrez, anthropologue, les décrit très bien. « Il y a d'abord l'intégrisme qui, qu'on le veuille ou non, va en augmentant depuis les années soixante, et l'exemple khomeiniste a encore apporté beaucoup d'eau au moulin. Il y a la mode du voile que les ouvriers égyptiens immigrés nous rapportent d'Arabie séoudite et qu'ils considèrent comme le nec plus ultra. Il y a notre jeunesse qui, en s'habillant islamique, tente désespérément de se forger une identité. Il y a toutes ces jeunes filles de milieu modeste qui, ne pouvant concurrencer l'élégance des privilégiées, trouvent dans cet uniforme la tenue idéale nivelant toutes les inégalités.

» Il y a celles qui enfilent cet uniforme pour profiter des cours qu'offrent gratuitement les intégristes musulmans, car n'oublions pas que, vu le nombre insensé d'étudiants en Egypte, il est quasi impossible d'y réussir le moindre examen sans prendre des cours privés.

» Il y a enfin celles qui, à travers le vêtement religieux, croient s'acheter une vertu et, par conséquent, trouver plus facilement un mari... »

Etrange retour en arrière dans ce pays où les féministes jetèrent le voile aux orties dans les années vingt. Où Huda Shaarawi*, née et élevée dans un harem, participa avec deux compatriotes au congrès féministe de Rome en 1923. Où de nombreuses femmes sont bardées de diplômes.

Pays des pharaons encore que celui de Nawal El Sadawi, cette psychiatre-écrivaine (publiée aux Editions des Femmes) rebelle qui se bat pour les femmes... Et qui avoue plusieurs mariages avant de rencontrer l'homme de sa vie. Des aveux qui pourraient lui coûter la vie — elle ne se déplace plus sans gardes du corps.

Même âge, même expérience, mais cette intellectuelle, rencontrée au Caire lors d'un reportage, m'avouait un ami qu'elle cachait soigneusement, opprobre oblige !

(bma)

* Huda Shaarawi : *Harem Years, The Memoirs of an Egyptian Feminist*, Virago Press, 1986.

analyse le « phénomène Khomeini » et se dit pour le retour aux sources, la « désaméricanisation » de la société. Femme, elle doit constater avec inquiétude leur enfermement : « Ma sœur est mère d'un garçon et vit seule, séparée de son mari... Et pourtant, elle doit lutter pour conserver son poste d'enseignante. Une autre sœur a perdu son emploi au ministère parce qu'elle est femme. »

La montée des intégrismes

1988-89, à Genève, lors du Programme d'échange interculturel financé par Isiswice et organisé par le WLUML (Women living under muslim laws), le Réseau des femmes vivant sous lois musulmanes (cf. article p. 13) Des Musulmanes de tous les

horizons sont venues apporter leurs fragments d'Islam dans le but de les réunir, de les comparer, de les analyser. Au centre de leurs préoccupations, les risques encourus avec la montée des intégrismes de toute sorte.

F. est Sri Lankaise. Un sourire éclatant dans son visage menu, elle est douce mais fermement rebelle dans ce pays de plus en plus secoué par la violence et dans lequel l'intégrisme monte. Musulmane non pratiquante, elle vit plus ou moins tranquille dans une maison de femmes à Colombo : sa mère, une sœur et ses deux enfants, une sœur aînée célibataire et, l'exception, un petit frère cadet doux et sensible. Cultivée et diplômée, F. travaille, subvient à ses besoins et à ceux de sa mère.

Quelques semaines avant son départ pour l'Europe, l'aînée se marie avec un homme très religieux qui vient s'installer dans ce paisible gynécée. Et les litanies de pleuvoir : « Comment, F. n'est pas mariée ? Comment F. ne prie pas ?... » A tel point que le soir en rentrant du travail — F. a vécu six mois chez elle — elle est paniquée à l'idée de rentrer !

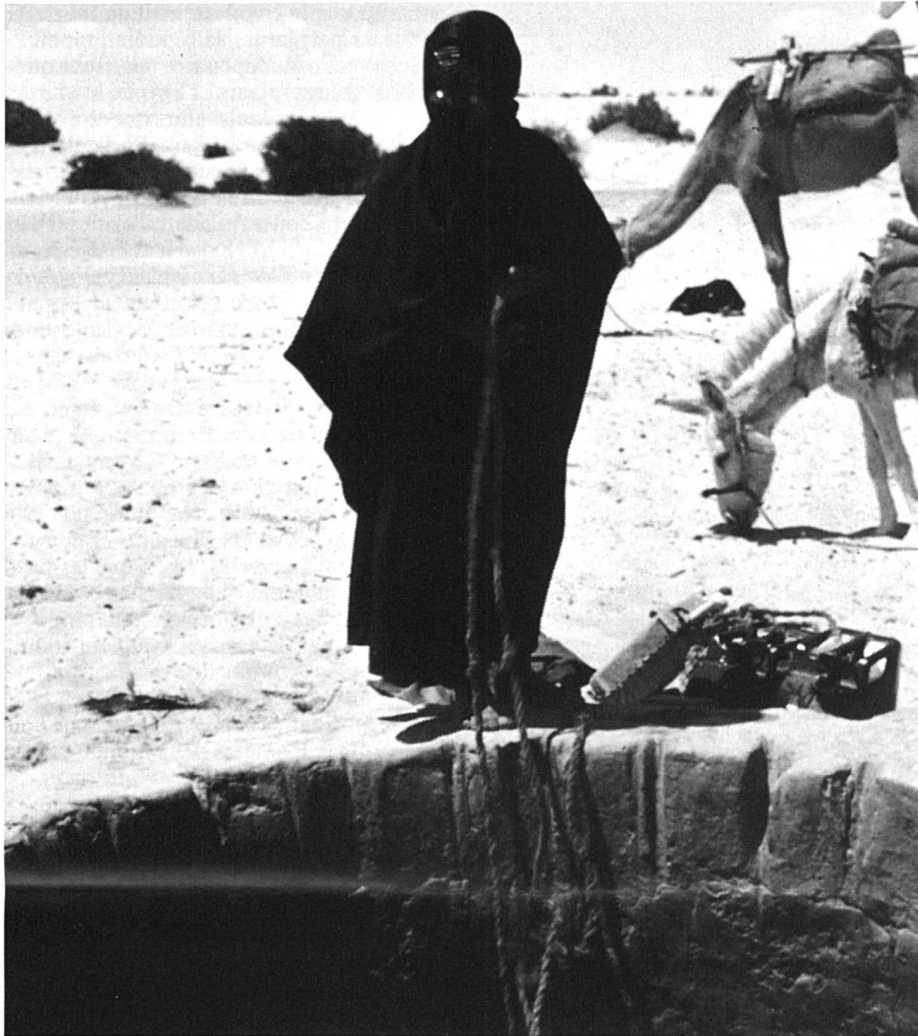
A l'aéroport de Cointrin, le jour de son départ, F., ses longs cheveux noirs retenus par deux peignes, m'offre un livre qu'elle a beaucoup aimé : *Shame* de Salman Rushdie... C'était juste avant la sortie des *Versets sataniques* !

Musulmane aussi, la très jeune Soudanaise recommandée par l'Université des femmes de la capitale. Dans un pays à majorité musulmane et forte pression intégriste, elle doit lutter sur tous les fronts en tant que femme, en tant qu'être humain face à la famine, aux inondations et à la guerre civile, et en tant que Soudanaise du Sud, musulmane à la peau noire méprisée par les Arabes du Nord au pouvoir. De guerre lasse, le programme achevé, elle a trouvé un travail en Egypte.

Noire, très noire, sans hidjeb ni manches longues mais dans des vêtements chatoyants ou extravagants de volants et de blancheur, Ladi est une journaliste nigérienne libérée, gaie, extravertie et bavarde. Elle n'en observe pas moins la situation des femmes de son pays et de sa communauté musulmane d'un œil critique : polygamie, mariage précoce et répudiation y sont de rigueur...

Peu de points communs en apparence entre elle et la timide épouse du prédicateur philippin, qui, foulard en tête, tente d'affirmer son identité dans un pays où les musulmanes sont minoritaires et pauvres de surcroît. Derrière ses grosses lunettes, elle observe ses consœurs iraniennes de Londres et d'Amsterdam venues témoigner. A la fin de son séjour, elle ne peut s'empêcher de remettre le voile en question.

Trois Indiennes ont participé au programme d'échange, dont une jeune paysanne au visage de lune habituée à transgresser. N'a-t-elle pas osé épouser un brahmane hindou, poète de surcroît... ? Pour cet affront, elle est mise au ban de la com-



Femme palestinienne tirant l'eau d'un puits, près d'El Aresh. Une image immémoriale...

Photo François Bugnion

munauté musulmane de son village, doit s'expatrier, et ne peut voir ses parents qu'en cachette.

La loi Hudood, loi scélérate

La participante du Pakistan est une historienne du Shirkat Gah, un centre de documentation sur les femmes. Voile sur les cheveux, elle rase les murs de Genève. Il faut dire que dans son pays les femmes ont fort à faire depuis la promulgation par le gouvernement du général Zia de la loi Hudood en 1979, le premier pas concret vers une islamisation voulue par le pouvoir militaire. Cette loi Hudood, qui régit la vie privée des gens, punit aussi bien le vol que l'adultère et le viol en ne faisant pas la différence entre les deux derniers. Un joyeux amalgame qui mène à des situations aberrantes : une jeune aveugle violée s'est retrouvée en prison pour adultère. Les coupables, un père et son fils qui l'employaient, ont été libérés faute de preuves.

Une histoire qui devient quotidienne puisque le feu vert de l'islam est donné à tous les abus. La preuve, en 1980 seules 70 femmes étaient dans les geôles pakistanai-

ses. Neuf ans plus tard, elles sont 1500 à croupir dans les prisons de ce pays.

Forts de leur succès, les intégristes ont tapé sur le clou et instauré en juillet 1988 la chari'a totale. Pour Khawar Mumtaz*, rencontrée au Canada à cette époque, l'islamisation des lois est une véritable catastrophe. « Le code de la famille va changer, le divorce par répudiation sera à nouveau à l'honneur avec les conséquences que l'on sait pour les femmes », déplorait-elle.

Aujourd'hui, Zia est mort, Benazir Bhutto, leader de l'opposition, une femme qui ne porte le voile que pour ne pas choquer, tient les rênes du pays. Mais elle n'a pas renoncé à la chari'a de peur d'être renversée par les intégristes. Pour les Pakistanaïses, c'est le statu quo. Sauf qu'elles rongent leur frein sous le voile... Par solidarité avec Mme Bhutto elles ne manifestent plus... Mais elles lui accordent encore six mois avant de ressortir leurs pancartes et de marcher dans les rues pour leur dignité...

Brigitte Mantillieri

* Fatima Mernissi : *Beyond the Veil, Male-Female Dynamics in Muslim Society*, Al Saqi Books, 1985.

** Khawar Mumtaz and Farida Shaheed : *Women of Pakistan, Two Steps Forward, One Step Back?* Vauquard, 1987.

Les trois islams

Un livre va bientôt paraître, né des questions que les gens posaient à Laurence Déonna, reporter-écrivain, qui traîna ses escarpins sous maints cieus musulmans. « Ne parler que d'un islam me semble mutilant. J'ai voulu montrer les parallèles, l'interférence des civilisations. J'aime beaucoup les tableaux synoptiques. » Résultat, un ouvrage de photos entrelacées de textes avec un fil rouge : les femmes...



Employée de la poste centrale de Saona, au Yémen. Photo Laurence Déonna

Trois volets pour trois islams. Celui du Yémen, l'islam éternel, datant du VII^e siècle, d'un peuple qui n'a jamais été colonisé : imprégnés de leur religion, les Yéménites continuent de vivre bon an mal an comme le veut la tradition. Les femmes sont voilées depuis treize siècles, alors... Des aspects barbares, certes — il y a peu de temps, les femmes adultères condamnées pour « zina » par les cadis barbichus étaient lapidées — mais un islam tranquille qui coule comme un long fleuve.

Ce premier volet est suivi de celui consacré à l'islam de l'Union soviétique, bouleversé par le communisme. Ces républiques islamiques à la frontière avec l'Iran et l'Afghanistan ont été créées artificiellement en 1924 alors que la plupart de ces peuplades étaient nomades. Une religion sans voile, des femmes qui choisissent leur époux, divorcent, étudient et travaillent...

Ce qui reste de l'islam après trois générations de communisme : un sentiment d'appartenance à une identité différente... Quelques faits également : après les noces éclair à la Mairie, les grandes fêtes au son des tambours et... pas islamique mais très soviétique, avec beaucoup d'alcool.

Dernier volet : l'Iran ou l'islam politique, érigé en révolution. Les prisons, la propagande, la fontaine de sang, l'islam terroriste qui terrifie... (bma)

Les lois d'Allah

Les prescriptions religieuses de l'islam sont largement incompatibles avec le respect des droits de la personne humaine.

Cet article est la synthèse d'un entretien avec M. Sami Aldeeb, docteur en droit, collaborateur scientifique à l'Institut Suisse de Droit Comparé (Lausanne-Dorigny) et spécialiste de la question.

Dans l'islam, Allah est le seul législateur. Il a révélé dans le Coran ce qui est bien et ce qui est mal. Ce qui est permis ou interdit. Dans les domaines réglés par le Coran, il n'y a pas de place pour un processus démocratique : voter serait se faire législateur, défier Dieu.

Le Coran est relativement mesuré à l'égard des femmes, il faut d'ailleurs le replacer dans son temps, le début du VII^e siècle. Dieu a créé l'homme et la femme égaux. S'il a cependant donné une place prééminente à l'homme, c'est parce que celui-ci a des obligations d'entretien. Ce que la femme perd en droits en tant qu'épouse, elle le gagne en respect en tant que mère.

Le Coran n'a pas pu tout dire. On l'a complété très tôt par un recueil, la Sunna, des dits et gestes de Mahomet. La partie la plus ancienne du Coran énonce des principes fondamentaux, mais la plus récente reflète l'activité de Mahomet comme chef d'une communauté humaine. Ces normes sont-elles aussi absolues, applicables partout et en tout temps ?

Il était inévitable que le Coran soit interprété, et de façons diverses, au cours des siècles et dans la variété des pays où l'islam s'est répandu. Ces interprétations ont été le fait de juristes masculins, sans aucune participation féminine, et peu à peu s'est imposée l'idée d'une « nature » — faible, bien entendu — de la femme. Un des rares exemples de participation féminine à l'application de la loi islamique est celui de Mme Sadate, mais on sait qu'après l'assassinat de son mari les fondamentalistes ont exercé une pression énorme et réussi à abolir sa loi.



**Un juge musulman, ou *cadi* (à droite) expliquant le jugement à son assesseur (Yémen du Nord).
Photo Laurence Déonna**

La femme israélienne, d'ailleurs, dans le domaine du droit de famille, en raison de la base religieuse qui le régit, a peu à envier à la femme musulmane. Dans la religion juive aussi, le pouvoir législatif est dans les mains exclusives des hommes en ce qui concerne la famille et la place de la femme dans la société. Les fondamentalistes se réfèrent aujourd'hui à ce qu'on appelle la chari'a, soit la loi canonique de la religion islamique. Elle couvre l'ensemble des commandements d'Allah relatifs aux actions humaines dans tous les domaines. Au sens propre, la chari'a, c'est le chemin qui mène à l'abreuvoir, donc le chemin qu'il faut suivre.

Sami Aldeeb a étudié* l'impact du fondamentalisme sur le statut de la femme et son évolution probable à travers dix situations données en 1988, en examinant notamment les points suivants : l'âge requis pour le mariage, la différence d'âge admise

entre époux, le consentement au mariage, la dot, la polygamie, la répudiation, etc...

Selon cette étude, quatre pays sont qualifiés de conservateurs : l'Égypte, le Maroc, la Syrie, et la Jordanie, alors que trois pays apparaissent progressistes : l'Irak, le Yémen du Sud et la Tunisie (le seul pays islamique qui ait aboli la polygamie).

Quant aux codes de la famille adoptés en 1984 par la Lybie, le Koweït et l'Algérie, ils fournissent quelques exemples typiques de la façon dont on peut tourner le Coran ; ainsi, pour l'âge du mariage, les nouveaux codes n'autorisent l'enregistrement que si les époux ont 15 ou 16 ans et 17 ou 18 ans. Même flou artistique pour les projets de codes de la famille des Emirats arabes et de la Ligue des pays arabes qui évoquent 16, éventuellement 15 et 18 ans comme âge minimum requis pour une union.

En droit pénal, on constate également des situations diverses, selon que les pays ont plus ou moins adapté leur code en s'inspirant des codes occidentaux. Mais le Pakistan, par exemple, ayant introduit dans sa Constitution une disposition impliquant « l'application de la chari'a islamique », s'en tient encore aux peines prévues dans le Coran et dans la Sunna, soit entre autres l'amputation d'une main ou d'un pied pour un vol, la lapidation ou la flagellation pour l'adultère de la femme, la flagellation pour l'usage de boissons alcooliques, etc. De même l'Arabie séoudite.

En ce qui concerne le droit de la famille et le statut personnel, on constate certains efforts pour adapter le droit islamique à notre époque, dans le respect des droits de la personne humaine. Mais la préoccupation pour les problèmes d'ordre national relègue dans l'ombre ceux d'ordre individuel. Et du fait qu'il donne un fondement religieux aux droits de l'homme, l'islam contemporain a de la peine à s'aligner sur la définition des droits de l'homme consacrée par la Déclaration Universelle, tout comme le judaïsme d'ailleurs.

Un coup d'œil aux ratifications des conventions de l'ONU relatives au statut de la femme montre, là aussi, la diversité des situations. Ce n'est qu'un indice, mais il est intéressant :

- six pays islamiques sur trente n'ont ratifié aucune convention ;
- douze ont ratifié celle sur les droits politiques ;
- deux (la Tunisie et le Mali) celle réglementant le mariage ;
- l'Arabie séoudite, Djibouti et le Koweït n'ont ratifié que les conventions relatives à l'abolition de l'esclavage et à la traite des êtres humains ;
- seul le Sénégal a signé la convention sur l'élimination de la torture ;
- l'Indonésie n'a signé que 2 conventions : celle sur les droits politiques et celle sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, mais celle-ci englobe la substance de toutes les autres.

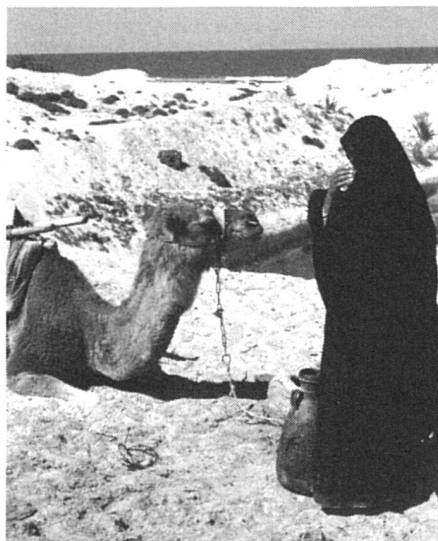
La femme musulmane a pu dans certains pays exercer des droits politiques avant la femme suisse. On l'a vue devenir membre du Parlement, ministre, voire chef d'Etat.

Dans la fonction publique, elle concurrence l'homme dans plusieurs domaines. Mais des réticences subsistent. Au Koweït, par exemple, où une femme a exercé la fonction de doyenne de la faculté de droit, la loi prive les femmes du droit d'élire ou d'être élues au Parlement en raison d'une parole de Mahomet.

Peut-être la conception islamique des droits de l'homme se libérera-t-elle peu à peu de sa composante politique, sous l'influence de l'amélioration du niveau de vie, de l'éducation, des contacts dans les organismes internationaux. Mais pour le moment, la composante religieuse, le respect du caractère révélé du Coran et de ses interprétations successives fait encore obstacle : mettre en question l'une de ces normes est encore souvent considéré comme attaquer l'identité nationale.

Perle Bugnion-Secretan

* *Praxis Juridique et Religion*, 1988, et *Revue générale de droit international public*, 1985.



Femme palestinienne près d'El Aresh. La chari'a, ou le chemin qui mène à l'abreuvoir...

Photo François Bugnion

La solidarité qui sauve

Des Musulmanes de différents pays se battent ensemble pour libérer leurs sœurs de l'oppression.

Les régimes antidémocratiques utilisent la religion pour asseoir leur pouvoir. Les musulmans sont les seuls à définir leur identité dans la sphère privée par référence au code de la famille, par exemple», m'explique M., Algérienne, coordinatrice du Réseau des femmes vivant sous les lois musulmanes (WLUM). Dès que l'on veut prouver sa fidélité à l'Islam, cela signifie chari'a, zina, répudiation, polygamie et enfermement des femmes...» (le terme « zina » désigne à la fois trois crimes : l'adultère, le vol, et le fait d'avoir été victime d'un viol).

Le réseau a été créé justement pour libérer les femmes du joug des lois coraniques.

Le printemps 1982 marque le début de cette aventure. Des Algériennes manifestent alors en masse le jour de la présentation d'une proposition qui devait être votée par l'Assemblée. Une proposition de transformation du code de la famille qui passerait ainsi du code Napoléon à la loi coranique. Conséquences, les femmes seraient à nouveau données en mariage et n'auraient pas le droit de travailler sans le consentement de leur époux. La manifestation a atteint son but puisque le projet est suspendu. Il sera néanmoins voté deux ans après, en version moins tyrannique, il est vrai.

En août 83, M. est en Hollande lorsqu'elle apprend que trois compatriotes ont été arrêtées à Alger pour avoir lu le fameux projet de code à d'autres femmes afin d'en discuter. Elles sont restées sept mois au secret.

Une campagne de solidarité est lancée avec des femmes d'autres pays musulmans. Elles seront finalement libérées en un mois et demi de bataille...

Et la roue de la solidarité de tourner : « Les Indiennes qui nous avaient soutenues ont eu besoin de nos signatures. Ensuite, les Sri Lankaises ont appelé au secours pour une de leurs consœurs exilée à Abou Dabi comme domestique-esclave. »

Islam et féminisme : une synthèse impossible ?

Dans un article intitulé « Féminisme et mouvements féministes au Moyen-Orient », Laïla Ahmed affirme que, pour avancer, le féminisme doit rompre avec l'islam. Elle cite l'exemple de la Turquie, le seul pays où les femmes ont les mêmes droits que les hommes à l'intérieur de la famille, un pays qui a abandonné les lois islamiques au profit d'un système séculier au début de ce siècle.

Dans de nombreux articles mais également dans l'introduction de son livre *Sexe, Islam et Idéologie* (Ed. Tierce, cité en anglais dans l'article précédent), Fatima Mernissi doute également de la compatibilité entre l'islam et le féminisme. « Dans l'islam, note-t-elle, alors que les croyants doivent se soumettre à Dieu, les femmes doivent se soumettre à l'autorité masculine. »

Pour d'autres, qui font leur théologie de la libération et réinterprètent les textes, tout est possible, il suffit de lire correctement... « L'islam a essayé de libérer les femmes de traditions pré-islamiques pesantes et le Coran est un document très humain », explique Riffat Hassan*, Pakistanaise, docteure en philosophie islamique et professeure universitaire aux USA, qui a écrit un livre intitulé *Equal for Allah*.

Sauf que les traditions sont demeurées et que les musulmans eux-mêmes ne savent plus ce qui est pré-islamique ou non. Riffat Hassan pense que la cause première de la croyance en une infériorité féminine est théologique : « L'acceptation du mythe d'Eve créée de la côte d'Adam... alors que le Coran ne parle jamais d'Eve. »

De plus, selon ses recherches, Adam ne signifie pas homme mais « est un mot hébreu coopté en arabe, un nom collectif qui signifie humanité, venu de la terre, du mot adama. Ce qui change l'interprétation de nombreux passages du Coran. »

Autre mot clé, le mot « qawwamun », vers 34, chapitre 4, le chapitre des femmes constamment cité par les hommes, la référence en quelque sorte. « C'est la forme plurielle d'un mot généralement traduit par seigneur, maître, gouverneur, directeur (...) En fait ce mot ne signifie pas du tout maître... Il signifie « breadwinner », celui qui gagne le pain, et est un terme économique... Toute l'interprétation du vers change... Il évoque alors la division du travail. Les femmes ont la responsabilité de l'enfantement, et pendant cette période, elles doivent être déchargées de la fonction de « breadwinner ». C'est pourquoi les hommes doivent s'en charger. Ce vers s'adresse à la communauté islamique en général et pas au seul mari. Mais il a été tellement mal interprété et mal lu qu'il a octroyé aux hommes le contrôle virtuel de la vie des femmes (...). »

Elle ajoute que les traducteurs étaient des hommes et que les traductrices souffraient de biais antiféministes et ont perpétué les traditions... (bma)

J'ai traduit moi-même les citations de l'anglais.

* *Feminist Theology and Women in the Muslim Word : An Interview with Riffat Heissan*, in : Dossier 4 WLUM.

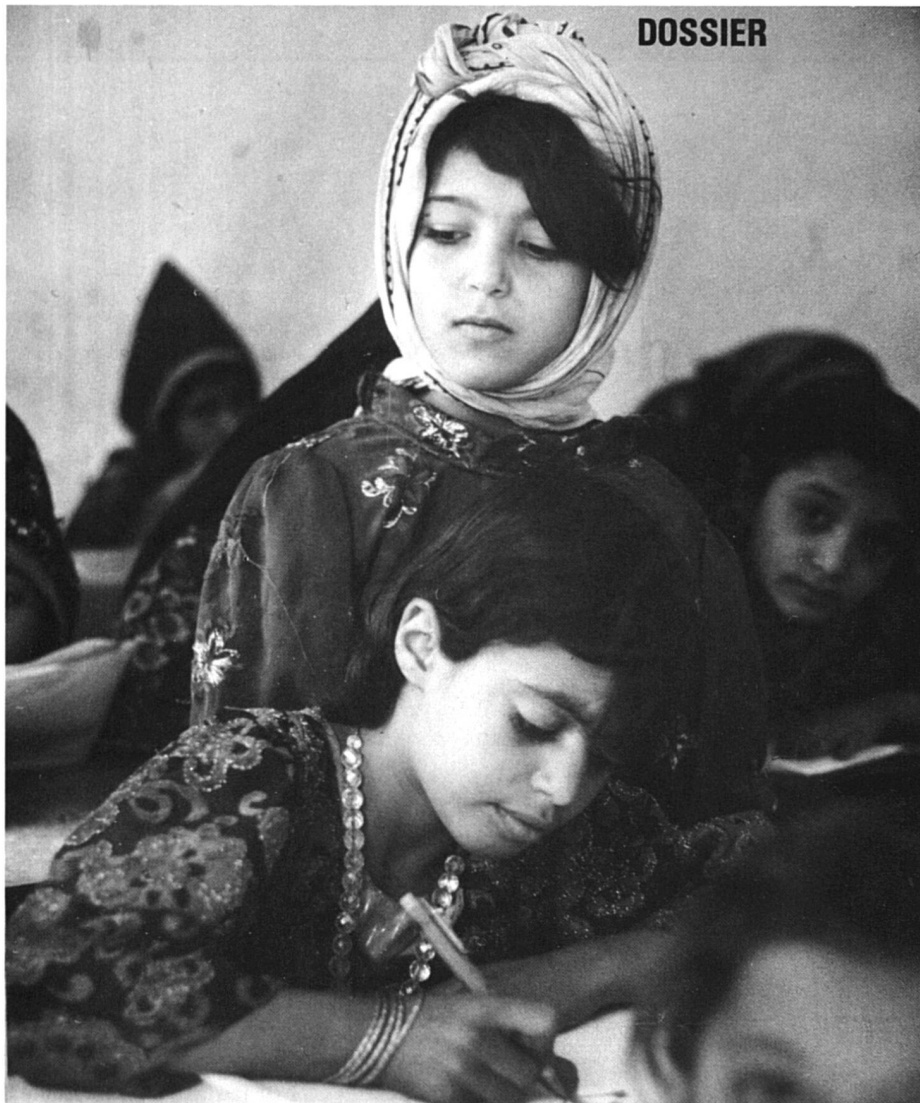


Photo Laurence Déonna

Une école au nord du Yémen. Leurs petites-filles vivront-elles sous la même loi ?

Elle était accusée de « zina » pour une liaison hors mariage et condamnée à être lapidée. Elle sera sauvée in extremis »

En 1984, des femmes de plusieurs pays se réunissent et fondent l'Action Committee of WLUML. Elles décident de créer une structure permanente, en contact avec une cinquantaine de pays, en janvier 1985. Au centre de leurs préoccupations, l'information pour permettre aux femmes de connaître leur situation et de ne plus se battre isolément. Pour cela, le réseau possède un centre de documentation fourni en livres et témoignages. Il a publié quatre dossiers jusqu'à ce jour.

L'information, cela signifie que lorsque le gouvernement sri lankais a décidé de mettre en place une commission pour réformer le code de la famille sur le modèle indien — c'est-à-dire que les femmes sont protégées à l'intérieur de leur communauté — les Musulmanes ont alerté le réseau qui leur a fourni des documents. En trois semaines elles ont pu écrire un mémorandum soumis au premier ministre, qui a stoppé la commission. Même chose à l'île Maurice, où un amendement devrait être introduit dans la Constitution, toujours selon le modèle indien. Les Mauriciennes ont été inondées de documentation.

Vu les demandes, le projet du réseau pour l'année 1990 est de créer un manuel très simple sur les lois coraniques. Il indiquerait selon les pays ce que la femme peut

exiger en cas de divorce, de garde d'enfants, et à qui s'adresser. Une grille d'analyse a été établie afin de guider le choix des documents à collecter, de retrouver des jugements, des cas...

Le réseau a également organisé plusieurs campagnes de solidarité dans le cas des mariages forcés en France et ailleurs, de « zina » au Pakistan, de violence contre les femmes en Afghanistan... Les femmes du réseau font un travail de pionnières d'autant plus utile dans ces pays qu'elles sont musulmanes.

« On ne peut pas nous reprocher d'être à la solde des Occidentaux. Nous sommes du tiers monde et nous sommes musulmanes. Cela change la nature des accusations. De plus, nous agissons souvent là où personne n'agit. Dans les cas de « zina », Amnesty International, que nous contactons à chaque fois, ne fait rien sous prétexte qu'il ne s'agit pas de délit d'opinion. » Les femmes du réseau peuvent également compter sur la solidarité d'hommes à l'intérieur des pays à minorité ou majorité musulmanes.

« Asghar Ali Engineer, de Bombay, nous a toujours soutenues. Et puis les théologiens progressistes de l'islam existent même si les plus grands se sont fait tuer récemment. Je pense à Tahar Haddad en Tunisie et à Nour Tahir Mohamed au Soudan... »

Des Iraniennes pas comme les autres

« Nous féministes, dénonçons tous les aspects de l'oppression des femmes qui relèvent des traditions patriarcales et des intégrismes religieux, dont le port du voile, notamment à l'école laïque. Il s'agit d'une nouvelle forme d'aliénation des femmes et d'une régression de leur statut (...)

Ces propos ont été publiés dans deux hebdomadaires français, à l'époque du battage médiatique autour des trois foulards islamiques. *L'Eveil*, auteur de ces lignes, c'est une dizaine d'Iraniennes réfugiées à Paris qui ont formé un groupe organisé de manière assez souple : « Nous ne voulons pas copier le modèle européen des associations », m'explique T., attrapée au vol en Grande-Bretagne.

Ces Iraniennes à gauche de l'échiquier politique sont issues du Comité démocratique des femmes iraniennes créé en 1981, suite aux premières vagues de répression khomeinistes. Elles ont pris le relais avec trois buts bien définis. Le premier, plutôt théorique, est de réfléchir sur la condition des femmes iraniennes, sur le pourquoi de leur négation alors qu'elles ont activement participé aux processus révolutionnaires, sur les raisons du renforcement de la misogynie, sur ces Iraniennes qui soutiennent toutes voiles dehors le régime.

Le second est d'utiliser tous les documents existants pour dénoncer la misogynie des lois qui sévissent en Iran. Le dernier but enfin est de prendre contact avec les féministes en Occident afin de leur donner une image pluridimensionnelle de la femme iranienne qui n'est ni l'empératrice Farah Dibah, ni l'ombre noire du régime khomeiniste.

Et *l'Eveil* ne s'est vraiment pas endormi depuis sa création en 1984. « Nous avons publié des articles dans des revues comme le Bulletin N° 6 de l'Association européenne des femmes contre la violence, ou bien la revue *Après-Demain*. Nous avons donné des interviews au moment de l'affaire des foulards. Nous voulons traduire des textes en arabe sur l'expérience des Iraniennes afin que d'autres musulmanes puissent les lire, en parler. Nous avons organisé des séminaires avec des Françaises et des Turques »

(bma)

Brigitte Mantilleri